

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

29 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Lastic s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François BIZET, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation du 26 mai 2020.

Sont présents : MM. BIZET Jean-François, ARTIGE André, BRIGAUT Michel, CHAUCOT Gérard, DEBOTE Bernard, GREMONT Cédric, SPINOUBE Olivier, VENTALON Vivien, VERNY Louis, et Mmes ACHARD Marie-Claire, BARRIERE Véronique, BAUDRIER Anne, MAGNOL Paulette, MILLIROUX Michelle, OLLIER Chantal.

Secrétaire de séance : Madame ACHARD Marie-Claire

1-SEANCE A HUIS CLOS

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020

Considérant, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance doit être faite à huis clos afin de garantir les mesures sanitaires.

Suite à cet exposé la Conseil Municipal accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

2-DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

- a) Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières et le columbarium ;
 7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600,00 euros ;
 9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 10. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions et procédures d'urgence intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions concernées.
 12. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000€
 13. D'autoriser, au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 14. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans la limite de 500 000€
- b) Le Maire est expressément autorisé à subdéléguer à tout adjoint qu'il choisira l'exercice de telle ou telle délégation ci-dessus mentionnée.
- c) Le Maire devra rendre compte au conseil municipal de l'exercice des délégations ci-dessus énoncées au moins une fois par an.

3 INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Vu la loi n°92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat
Vu la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration de la commune nouvelle
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
Vu la loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes
Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
Vu la loi des Finances pour 2020 – article 3
Vu le décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton
Vu les articles L2123-20 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (indemnités de fonction de maire, adjoint au maire, conseillers municipaux)
Vu la circulaire ministérielle n° TERB1830058N du 9 janvier 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-LASTIC, à l'unanimité des membres présents, commune dont la population est comprise dans une strate démographique de 500 à 999 habitants, décide que les indemnités de fonction soient versées aux taux indiqués ci-après, à compter du **1^{er} juin 2020** :

Monsieur Jean-François BIZET, maire : 40.3 % de l'indice brut mensuel 1027 ;
Monsieur Gérard CHAUCOT, adjoint : 10.7% de l'indice brut mensuel 1027 ;
Madame Marie-Claire ACHARD, adjoint : 10.7% de l'indice brut mensuel 1027 ;
Monsieur Bernard DEBOTE, adjoint : 10.7% de l'indice brut mensuel 1027 ;
Monsieur Michel BRIGAULT, adjoint : 10.7% de l'indice brut mensuel 1027.

4-DEFRAIEMENTS CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS ELECTIVES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder en cas de demande d'un élu le remboursement de ses frais prévus aux articles L.2123-18 et L.2123-19 du CGCT. Ainsi, les frais de déplacements et de repas seront remboursés selon le barème en vigueur applicable à la fonction publique territoriale, aux conseillers municipaux appelés à se déplacer le cas échéant, dans le cadre de leurs fonctions électives pour lesquels ils auront reçu un ordre de mission.

Concernant les autres dépenses liées à l'exercice de leur mandat les membres du conseil municipal peuvent être remboursés par la commune sur présentation d'un état de frais dans les limites prévues pour le CGCT.

5-COMMISSION DES FINANCES, AFFAIRES BUDGETAIRES ET FISCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission des finances :

Marie-Claire ACHARD, André ARTIGE, Anne BAUDRIER, Michel BRIGAULT, Olivier SPINOUE

6-COMMISSION DES TRAVAUX, DE L'URBANISME, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission des travaux, de l'urbanisme, du logement, du patrimoine et du développement durable :

Bernard DEBOTE, Véronique BARRIERE, Gérard CHAUCOT, Anne BAUDRIER, Olivier SPINOUE, Louis VERNY.

7-COMMISSION DE GESTION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission de gestion du personnel :

Marie-Claire ACHARD, Michel BRIGAULT, Gérard CHAUCOT, Bernard DEBOTE, Michelle MILLIROUX

8-COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET AGRICULTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission développement économique, tourisme et agriculture :

Michel BRIGAULT, Anne BAUDRIER, Chantal OLLIER, Olivier SPINOUE, Vivien VENTALON

9-COMMISSION JEUNESSE, SPORTS, ASSOCIATIONS, ÉDUCATION ET CULTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission Jeunesse, Sports et Associations, Éducation, Culture :

Olivier SPINOUE, Véronique BARRIERE, Anne BAUDRIER Bernard DEBOTE, Cédric GREMONT.

10-COMMISSION COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission communication et relations avec les citoyens :

Anne BAUDRIER, Véronique BARRIERE, Gérard CHAUCOT, Bernard DEBOTE, Cédric GREMONT.

11-COMMISSION FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission fleurissement :

Michelle MILLIROUX, Paulette MAGNOL, Chantal OLLIER.

12-COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L.1414-2 du CGCT

Vu l'article L.1411-5 du CGCT qui dispose qu'une commission d'appel d'offre pour une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal, décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre à caractère permanent.

Liste présentée :

Titulaires : Jean-François BIZET, Gérard CHAUCOT, Bernard DEBOTE, Michel BRIGAULT

Suppléants : Cédric GREMONT, Olivier SPINOUBE, Louis VERNY

Il est ensuite procédé au vote

Nombre de votant : 15

Suffrage exprimé : 15

La liste unique présentée obtient donc 15 voix sur 15, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne les conseillers suivants pour être membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- **Jean-François BIZET, maire**
- Gérard CHAUCOT
- Bernard DEBOTE
- Michel BRIGAULT, membres titulaires

Et :

- Cédric GREMONT
- Olivier SPINOUBE
- Louis VERNY, membres suppléants.

13-DÉSIGNATION MEMBRES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET EHPAD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants au nombre de 5 en plus du Maire pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EHPAD :

Membres du Conseil Municipal :

Jean-François BIZET, Michel BRIGAULT, Gérard CHAUCOT, Bernard DEBOTE, Michelle MILLIROUX, Chantal OLLIER

Personnes de la société civile :

- Représentants des personnes handicapées : Bernard VERDIER
- Représentants des Restaurants du Cœur : Marie-Thérèse SAUVAT
- Représentants des pompiers : David BRANDELY
- Représentants des familles nombreuses et professionnels de santé: Rachel KAJFASZ
- Représentants des retraités : Joëlle GAILLARD

14-DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE WILLY MABRUT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Anne BAUDRIER membre titulaire et Véronique BARRIERE membre suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Willy Mabrut.

15-DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Jean-François BIZET, Anne BAUDRIER et Cédric GREMONT pour représenter la commune au sein du Conseil d'Ecole Primaire Publique.

16-DÉSIGNATION DELEGUES EPF-Smaf Auvergne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger à l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne : Jean-François BIZET membre titulaire et Bernard DEBOTE, membre suppléant.

17-DÉSIGNATION DELEGUES SIEG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Gaz, Jean-François BIZET membre titulaire et Louis VERNY, membre suppléant.

18-DÉSIGNATION DELEGUES SMADC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au SMADC (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles) : Jean-François BIZET, membre titulaire, Bernard DEBOTE et Michel BRIGAULT, membres suppléants.

19-DÉSIGNATION DELEGUES SMCTOM DE LA HAUTE-DORDOGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE : Gérard CHAUCOT, Marie-Claire ACHARD membres titulaires et Cédric GREMONT, Véronique BARRIERE, membres suppléants.

20-DÉSIGNATION DELEGUES SIAEP CLIDANE-CHAVANON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les conseillers suivants pour siéger au SIAEP CLIDANE-CHAVANON : Jean-François BIZET, Michel BRIGAULT, membres titulaires et André ARTIGE, Olivier SPINOUBE, membres suppléants.

21-DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AUX GROUPEMENTS FORESTIERS DU CHAVANON ET DE LA BESSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Michel BRIGAULT pour représenter la commune au sein du Groupement Forestier du Chavanon et du Groupement Forestier de la Besse. Le Conseil autorise également Michel BRIGAULT à devenir, le cas échéant, gestionnaire mandataire social de ces groupements forestiers.

22-DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Cédric GREMONT comme correspondant Défense.

23-DÉSIGNATION CORRESPONDANTS CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Olivier SPINOUBE comme correspondant des élus et Patricia BERAUD comme correspondante du personnel au CNAS.

24-EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL

Madame Marie-Claire ACHARD, maire-adjoint déléguée au finances, expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de recourir à l'emprunt pour couvrir une partie des frais relatifs aux travaux de la tranche 3 à réaliser sur la rue Mabrut. Après consultation des établissements bancaires susceptibles de consentir ce prêt, la meilleure proposition est celle du Crédit Agricole.

Les caractéristiques de la proposition sont les suivantes :

- Taux : 1,02 %
- Montant : 120 000,00 €
- Durée : 120 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Capital constant, intérêts dégressifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces s'y rapportant aux conditions ci-dessus énoncées.

25-QUESTIONS DIVERSES

- Cédric GREMONT informe le conseil que Mme Mestas a demandé si le pédicure était présent à la Maison de Santé. En effet, elle a indiqué à Mr Gremont qu'il y avait bien une plaque professionnelle mais il ne semble jamais présent dans les locaux. Mr Bizet indique qu'effectivement la Maison de Santé a un pédicure attaché à la Maison de santé cependant il n'a jamais donné suite à sa demande et n'est jamais venu dans les locaux réservés à son activité. Il sera donc demandé que la plaque soit retirée.
- Mr Gremont interroge également Mr le Maire sur la possibilité d'assister à des réunions dans des institutions dans lesquelles il n'est pas titulaire. La réponse qui lui est donnée est qu'il peut assister aux séances des organes délibérants et que le mieux est de s'entendre avec les titulaires en question afin qu'ils laissent ponctuellement leur place.
- Paulette MAGNOL indique qu'une sculpture est entreposée chez TINET depuis plusieurs années. Mme Magnol souhaite donc savoir s'il y a comme projet de la réparer pour la remettre en place et si oui qui pourra s'en charger ? Le conseil considère que cette statue devrait être réparée et qu'il convient de déterminer l'emplacement où elle pourrait être mise en valeur. Pour le moment aucune réponse n'est apportée sur ce dernier point.
- Michelle MILLIROUX demande si la Bibliothèque pourra rouvrir au public prochainement. Mr Bizet indique qu'il a donné son accord. Cependant, ce serait dans un premier temps, une fois par semaine car l'agent communal en charge de l'entretien des bâtiments se retrouve, du fait de la crise sanitaire, seule pour les ménages de l'ensemble des bâtiments. Ensuite, après avis demandé à Mme Proye sur la possibilité pour elle de réaliser le nettoyage de la bibliothèque deux fois par semaine, il sera possible d'ouvrir les mardis et samedis.
- Gérard CHAUCOT indique qu'une formation pour l'utilisation du broyeur de branche proposé par le SMCTOM sera réalisée par un employé municipal et un élu.
- Bernard DEBOTE fait un point sur le chantier de l'EHPAD. Les entreprises ont repris dans le respect des règles sanitaires. Il précise qu'il va rester 2 ans ½ de travaux. Cependant, Mr Debote met en avant une problématique d'ordre budgétaire, en effet les obligations sanitaires dus au COVID-19 vont entraîner un coup supplémentaire pour les entreprises. Mr Bizet intervient afin d'apporter des explications relatives à la théorie de l'imprévision qui fait supporter le surcoût au maître d'ouvrage. Il faudra donc attendre la présentation par les entreprises d'un mémoire qui doit énoncer clairement les surcoûts engagés et la somme demandée au maître d'ouvrage. Mr Bizet précise que tout cela sera discuté avec les entreprises et fera l'objet d'un protocole fondé sur les directives qui ne manqueront pas d'être apportées par les pouvoirs publics..

Mr Debote explique également qu'il devra y avoir plusieurs modifications sur le marché de travaux de l'EHPAD pour prendre en compte :

- la découverte d'une source sous les nouvelles fondations de l'EHPAD qu'il faudra donc évacuer
- le besoin d'une bâche incendie
- la création d'une voie d'accès du parking de covoiturage jusque derrière l'EHPAD

Cela n'entraînera pas de dépenses supplémentaires hormis pour l'installation de la bâche incendie.

Mr Bizet ajoute que l'EHPAD est toujours en confinement avec la mise en place d'un déconfinement progressif. Il profite de cette occasion pour féliciter et remercier l'ensemble du personnel pour son engagement, sa rigueur, son professionnalisme et sa grande humanité.

- Marie-Claire ACHARD indique qu'il faudra réaliser une réunion de la commission des finances avant le prochain Conseil Municipal relatif au vote du budget.
- André ARTIGE indique que Mr Samuel VERDIER a fait une candidature spontanée concernant la vente d'herbe du « pré Gendraud » sis section ZV n°77 d'une superficie de 3ha 37 a 24 ca. Suite au désistement de Mr Mailhot Michel et vu l'avancée dans la saison, il propose de lui accorder la vente d'herbe dans les mêmes conditions que Mr Mailhot

soit 290€ dont sera retiré 40€ du fait de l'utilisation d'une partie de la parcelle par les entreprises en charge des travaux de l'EHPAD.

- Anne BAUDRIER indique qu'un conseil d'école doit avoir lieu le mardi 9 juin 2020.